

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Roger DESROCHE (en remplacement de Dominique GILLES), Jean-Louis BREGAINT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Yves CHABRIER Camille DUDOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Catherine CELESTIN.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 005 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Hervé VALADAS, Vice-Président en charge de l'environnement, présente le document du débat d'orientation budgétaire 2013, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par **33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

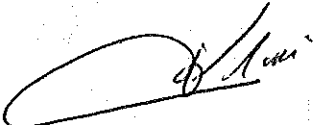
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date de transmission de l'acte : 06/02/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2013

Numéro de l'acte : 2013-005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130131-2013-005-DE

Date de décision : 31/01/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2013**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

31 janvier 2013

La compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif a été transférée à l'intercommunalité conformément à la modification statutaire demandée par délibération du 7 décembre 2005 et approuvée par Arrêté Préfectoral, n°2006-133, du 23 janvier 2006.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2006, la Communauté de Communes de Noblat réalise le contrôle des installations neuves et réhabilitées des communes composantes le groupement. L'ensemble des diagnostics des dix communes étant pratiquement terminé, cette année sera majoritairement consacrée au contrôle des installations existantes des communes intégrant l'intercommunalité en 2013. Le SPANC intervient également sur les Communautés de Communes de Briance-Combade et des Portes de Vassivière pour la réalisation des diagnostics nécessaires pour les transactions immobilières.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49 abrégé.

L'année 2013 sera la 7^{ème} en année pleine du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. L'activité de ce service est stable et constante.

1 Section d'investissement

Suite à la destruction du véhicule du SPANC en 2011, un nouveau véhicule avait été acheté à l'aide d'un emprunt. L'année 2013 est la seconde année (sur 5) de remboursement du capital pour moins de 1 650 €. Dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers, le SPANC prévoit de s'équiper d'un détecteur de fosse d'une valeur de 2 200 € TTC et d'une caméra d'inspection des canalisations d'une valeur de 1300 € TTC. Il est également envisagé l'acquisition d'un module informatique afin de mettre à jour, en interne, le cadastre des communes chaque année 1 800 € TTC et de deux armoires pour compléter le bureau pour un montant de 810 € TTC.

Les recettes d'investissements, en dehors du virement de la section de fonctionnement, seront le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, lié à l'acquisition du module informatique, du détecteur de fosse, de la caméra d'inspection et des deux armoires soit environ 900 € et les amortissements.

2 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être en légère évolution en 2013. Les dépenses courantes (fournitures, entretien...), seront similaires à celles observées en 2012. Les frais de personnel, en raison d'un rattrapage de l'année 2011, seront supérieurs à ceux de l'année dernière. Il est nécessaire de prévoir la seconde annuité des intérêts, moins de 210 €, de l'emprunt contracté pour le véhicule de service.

Le montant des redevances recouvrées en 2013 sera proche de celui des années précédentes, soit une recette prévisionnelle de l'ordre de 25 000 € à laquelle s'ajoute le produit des contrôles effectués sur la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et sur la Communauté de Communes de Briance Combade, dont le montant est estimé à 6 200 €. Le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat percevra, comme les années précédentes, une subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne (aide au fonctionnement du service, soit 15 € par diagnostic de l'existant réalisé) soit 3 500 €. De plus le SPANC a sollicité une subvention de 4 800 € à l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la réalisation des contrôles d'implantation et de bonne exécutions réalisées prévus en 2013.

Il est proposé de créer une redevance spécifique au contrôle effectué comme diagnostic vente immobilière et de la fixer à 100 €, et de réévaluer les remboursements demandés, au titre de la mise à disposition du SPANC de Noblat, pour les contrôles effectués sur les Communauté de Communes des Portes de Vassivière et de Briance Combade (le montant serait de 135 € / contrôle pour les Portes de Vassivière et de 125 € / contrôle pour Briance Combade). La création d'une redevance spécifique à ce diagnostic permettra d'augmenter les recettes de fonctionnement de 2 500 € sur l'intercommunalité et la réévaluation des diagnostics extérieurs à la communauté de communes permettra également d'engendrer 3 750 € de recettes supplémentaires. Ce diagnostic immobilier

aura une valeur ajoutée plus importante du fait, notamment, de l'utilisation du matériel proposé (détecteur de fosse et caméra d'inspection de conduite) en investissement.

Face aux augmentations des charges courantes, il est proposé une réévaluation de 5 € des tarifs des contrôles du neuf (implantation et exécution). Ces contrôles seront donc facturés, 110 € pour le contrôle d'implantation et 110 € pour le contrôle d'exécution. Cette évolution permettra l'obtention de 500 € supplémentaire afin compenser l'augmentation des charges courantes.

